

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Techniques de réadaptation physique (144.A0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep Marie-Victorin

Mars 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques de réadaptation physique* (144.A0) donné au Cégep Marie-Victorin s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep Marie-Victorin, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 2 février 2005. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 26 et 27 avril 2005¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep Marie-Victorin et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères choisis par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Enfin, il fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Le comité était composé de M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de M^{me} Lyne Hébert, coordonnatrice du comité de programme des Techniques de réadaptation physique au Collège Montmorency, de M^{me} Suzanne Julien, physiothérapeute au Centre de santé et de services sociaux de Québec-Sud et de M. Paul Lavoie, adjoint à la Direction des études au Cégep de Sherbrooke. M. Gustavo Caceres Cruz, chef de la Formation technique supérieure, Programme MECESUP, ministère de l'Éducation du Chili, comptait parmi les membres du comité et M^{me} Claire Branchaud, agente de recherche de la Commission, était invitée à titre d'observatrice. Le comité était assisté de M^{me} Chantal Bouchard, agente de recherche de la Commission, qui agissait comme secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Cégep Marie-Victorin est un établissement d'enseignement public situé à Montréal. Il accueille environ 2 800 élèves à la formation ordinaire dans l'un ou l'autre des treize programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) : cinq programmes de la formation préuniversitaire et huit de la formation technique. Depuis son ouverture en 1993, le programme *Techniques de réadaptation physique* (TRP) reçoit entre 50 et 70 nouveaux élèves par année, majoritairement des femmes. La moitié de ceux-ci ont déjà suivi des cours de formation collégiale tandis que l'autre moitié provient directement du secondaire.

Adopté par le Ministre en 1997, le programme TRP, élaboré par objectifs et standards, comprend 91 $\frac{2}{3}$ unités, sa composante de formation spécifique comportant 19 compétences. Depuis 1995, une clinique école de physiothérapie offre des services aux élèves et employés du Collège ainsi qu'à des résidents du quartier. Les activités de la clinique présentent aux élèves diverses opportunités de développer des habiletés liées aux interventions en orthopédie et en rhumatologie. Des apprentissages cliniques en neurologie, en gériatrie et en orthopédie, qui se déroulent dans divers milieux hospitaliers, contribuent également à soutenir l'exercice de la pratique professionnelle.

Le Département des TRP est composé de onze enseignants permanents et de quelques enseignants additionnels qui ont, soit une charge de travail à temps plein, soit à temps partiel. À cette équipe, s'ajoute une technicienne en travaux pratiques, elle-même thérapeute en réadaptation physique.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

En août 2002, le Cégep Marie-Victorin amorce l'évaluation de son programme *Techniques de réadaptation physique* (TRP) et la complète en avril 2003. Conformément à la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), l'équipe départementale s'approprie la démarche et forme un comité opérationnel d'évaluation composé de la coordonnatrice du Département des TRP, d'une enseignante en TRP et d'une conseillère pédagogique aussi enseignante en TRP.

Le comité opérationnel élabore le devis d'évaluation en retenant comme critères la cohérence et l'efficacité : il rattache les méthodes pédagogiques et l'évaluation des apprentissages au critère de la cohérence. Il prend en compte la pertinence dans le critère d'efficacité et à travers une troisième dimension liée à l'intégration des TRP à l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

L'ensemble du programme, formation générale et formation spécifique, est examiné. À cette fin, le comité réunit des données descriptives dont le profil de sortie, les descriptifs de cours, les plans de cours, les instruments d'évaluation des apprentissages et le bilan pédagogique annuel. Il utilise le système d'information du Collège pour obtenir des données perceptuelles auprès des élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e année en 2000, 2001 et 2002. Il recueille d'autres données perceptuelles auprès des diplômés de 2000, de 2001 et auprès des employeurs. Finalement, le comité recourt au système PSEP pour extraire des données statistiques sur le taux de réussite au premier trimestre, le taux de persévérance et le taux de diplomation.

Trois questionnaires d'appréciation du programme sont confectionnés, un pour chaque catégorie de répondants – élèves, diplômés, employeurs. À cela s'ajoutent une entrevue de groupe réalisée auprès des diplômés et des entrevues téléphoniques auprès des employeurs qui s'expriment aussi sur les compétences développées. Des grilles d'évaluation permettent aux enseignants du Département des TRP d'examiner les méthodes pédagogiques et les instruments d'évaluation. Les plans de cours sont analysés par des équipes d'enseignants regroupés par type de cours. Le comité opérationnel d'évaluation valide et synthétise les résultats issus des grilles d'évaluation de même que les analyses faites par chacune des équipes. L'ensemble des enseignants, incluant ceux de la formation générale et des disciplines contributives, participent à l'analyse finale des données et aux grandes conclusions de l'évaluation dans le cadre de rencontres prévues à cet effet.

La démarche tient compte des commentaires que la Commission avait formulés au Cégep Marie-Victorin au moment de l'application de la PIEP en 2002. De fait, le Collège exprime, dans son rapport d'autoévaluation, son intention d'effectuer une refonte de sa PIEP compte tenu du processus allégé d'autoévaluation de programmes présentement en expérimentation. Il prévoit apporter des modifications aux responsabilités attribuées dans le contexte de l'évaluation d'un programme et compléter son système d'information avec des données statistiques traitées à l'interne.

La Commission estime que l'évaluation du programme TRP est complète et qu'elle a été menée de façon rigoureuse. Cette autoévaluation permet d'identifier les forces et les faiblesses du programme et de mettre en œuvre des actions afin de solutionner les problématiques relevées.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des élèves et de la société.

Plusieurs mécanismes de liaison contribuent à informer le Cégep Marie-Victorin des besoins du marché du travail et de la société : le suivi des stages, la cueillette des commentaires des milieux de stages, les demandes de formation sur mesure par les employeurs et, plus particulièrement pour le programme TRP, les contacts établis avec l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec qui compte les thérapeutes en réadaptation physique parmi ses membres depuis 2003. Les derniers résultats de la relance systématique des diplômés six mois après la fin de leur formation révèlent quant à eux des taux élevés de placement qui tendent à confirmer la justesse de la réponse aux besoins : ainsi, parmi les 23 diplômés interrogés lors de la relance de 2001, 22 occupaient un emploi directement relié à leur formation. Au cours de la visite, des élèves stagiaires rencontrés au Collège ont d'ailleurs pu certifier leur embauche.

La finalité du programme TRP – « *Développer un être éduqué à qui on confie l'exercice d'une profession : Thérapeute en réadaptation physique* » – intègre les composantes de la formation spécifique et de la formation générale, et se décompose dans le profil de sortie en plusieurs dimensions. Le programme de formation reste pour sa part intimement lié au profil de sortie et offre deux parcours propres au Cégep Marie-Victorin : l'un est axé sur la formation spécialisée en neurologie et en gériatrie, et l'autre touche à la formation en orthopédie. Dès la quatrième session, les élèves choisissent un premier parcours qu'ils poursuivent pendant toute la session; ils entreprennent ensuite le deuxième parcours à la cinquième session. Selon les enseignants du programme, ce cheminement en deux scénarios offre un apprentissage concentré qui augmente les opportunités d'approfondir certaines parties du programme. La Commission constate que ces orientations locales connaissent du succès auprès des élèves et des enseignants tant en ce qui regarde l'intégration de la formation générale que les scénarios proposés en quatrième et cinquième sessions.

Lors de la relance, les diplômés interrogés ont manifesté le désir que certaines notions soient étudiées de manière plus approfondie d'une part et que certains cours des disciplines contributives soient mieux adaptés aux problématiques rencontrées dans la pratique d'autre part, notamment celles de nature psychosociale. Bien que le Collège ait tenu compte de ces commentaires, la Commission note que des ajustements restent à faire aux contenus de certains cours. Elle invite le Collège à poursuivre le travail amorcé en ce sens.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le Collège a développé son modèle de comité de programme. Au moment de l'évaluation, il n'était pas encore appliqué au programme TRP, mais le Collège prévoit le mettre en œuvre prochainement dans tous ses programmes d'études. Les enseignants du Département des TRP travaillent déjà en collaboration avec ceux des disciplines contributives et de la formation générale. À l'hiver 2002, ils ont effectué un bilan pédagogique où sont analysées les différentes composantes des plans-cadres de cours. Des faiblesses ont été relevées dans les contenus de certains cours et en ce qui concerne les liens entre les cours. Devant ces constats, les enseignants ont révisé le profil de sortie et se sont engagés à revoir les plans-cadres de cours. Depuis, les descriptifs des 28 cours de la formation spécifique et des disciplines contributives ont été réécrits. Ils comprennent – outre le titre, la pondération et les unités rattachés au cours – la cible d'apprentissage, une présentation de l'épreuve finale, les contenus essentiels et les laboratoires. Quant aux plans de cours, ils sont évalués et réécrits à partir d'un gabarit commun. Ils incluent les éléments prescrits, notamment les

objectifs du cours, les méthodes pédagogiques, les modalités d'évaluation des apprentissages et un calendrier des activités d'apprentissage et des évaluations.

L'évaluation du programme TRP a mis en évidence certains manques que le Collège a voulu aussitôt corriger. Pour rééquilibrer la charge de travail relative à la fonction musculaire, il a révisé la grille de cours et le logigramme des compétences. Les enseignants de la 3^e session en TRP ont travaillé en concertation dans le but d'assurer une meilleure répartition des examens. Suivant les résultats du bilan pédagogique et les commentaires des élèves, l'équipe départementale a redéfini les descriptifs de cours en fonction des dimensions du profil de sortie. Comme ils ne reprennent pas les objectifs et standards du devis ministériel dans leur format initial, les descriptifs des cours ne permettent toutefois pas d'établir des liens directs entre les cours et les compétences du devis. Certains plans de cours sont plus clairs, notamment ceux de la discipline principale. En ce qui concerne les cours des disciplines contributives, la Commission constate qu'ils gagneraient à être plus explicites au regard des prescriptions du devis ministériel. C'est pourquoi, elle **suggère** au Collège de s'assurer que les objectifs et standards du devis ministériel, comme les valeurs et les attitudes présentes dans la description des buts du programme, sont bien respectés dans le contenu des cours des disciplines contributives.

Le rapport d'autoévaluation indique que, pour être bien perçus par les élèves, les liens entre les cours, le programme et le profil de sortie auraient avantage à être plus explicites. À ce sujet, la Commission constate qu'en première année de formation, la séquence actuelle de cours est essentiellement théorique et de formation générale et que peu de cours axés sur la profession de techniciennes et techniciens en réadaptation physique sont prévus. Même si des actions ont été entreprises, les élèves apprécieraient tout de même être mis en contact plus rapidement avec la pratique de leur profession.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Une grille d'analyse a permis aux enseignants du Département des TRP de se prononcer au sujet des méthodes pédagogiques utilisées dans leurs cours. Les résultats de l'analyse signalent une variété de méthodes pédagogiques adaptées aux besoins des élèves selon le type d'apprentissage visé. Par exemple, l'exposé magistral combiné à des méthodes

complémentaires est le plus souvent associé aux connaissances déclaratives. Les démonstrations pratiques, l'énumération détaillée de la procédure et l'application concrète des apprentissages sont privilégiées pour l'acquisition des connaissances procédurales. Les histoires de cas et les mises en situation sont surtout retenues pour l'intégration des connaissances conditionnelles. L'ordinateur est de plus en plus utilisé en classe pour tous les types de connaissances abordées. Les élèves ont accès à des logiciels spécialisés qui montrent le corps humain en trois dimensions et qui facilitent les analyses de l'anatomie humaine.

Les méthodes pédagogiques utilisées par les enseignants sont variées. De plus, les résultats des questionnaires administrés aux élèves montrent que, dans l'ensemble, ils sont satisfaits de ces méthodes. Par ailleurs, ils se sont déjà prononcés sur le fait que la séquence des cours à la première et à la deuxième session favorise moins leur motivation. Le Collège gagnerait donc à poursuivre sa réflexion et à rechercher des moyens de stimuler l'intérêt des élèves au cours de la première année de formation.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des élèves permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Les résultats issus des grilles d'analyse montrent que les instruments d'évaluation des apprentissages permettent d'attester l'atteinte des standards visés au niveau local. Cependant, puisque les cours du programme ont été écrits sans être directement liés aux objectifs et standards tels que définis dans le devis ministériel, il est difficile d'associer clairement l'évaluation d'une quelconque compétence à un ou des cours particuliers. Cela dit, l'information relative à l'évaluation finale dans les descriptifs de cours de même que les modalités d'évaluation des apprentissages décrites dans les plans de cours permettent d'entrevoir les liens avec les compétences du devis ministériel pour ce qui touche à l'ensemble de la formation spécifique; toutefois, ces liens demeurent nettement moins perceptibles en ce qui a trait aux compétences qui relèvent des disciplines contributives. La Commission **suggère** au Collège de s'assurer que la maîtrise de chacune des compétences associées aux disciplines contributives fasse l'objet d'une évaluation.

Le respect de la PIEA commande l'équité dans l'évaluation des apprentissages. Des élèves se sont dits peu satisfaits de l'évaluation dans les cours d'enseignement clinique et dans les laboratoires. À cela s'ajoute le fait qu'ils ne semblent pas connaître les recours auxquels ils ont droit en cas de doute. Au moment de la visite, les professeurs avaient déjà amorcé la révision des modalités d'évaluation en enseignement clinique. La Commission invite le

Collège à effectuer les ajustements qu'il dit lui-même nécessaires pour assurer l'équité dans toutes ses activités d'évaluation des apprentissages, et à faire connaître aux élèves les recours comme la révision de notes et les reprises.

La Commission constate que l'examen final dans certains cours n'a pas un poids suffisamment important pour garantir que la réussite du cours repose sur la maîtrise de la compétence. Le Collège relève ce fait dans son rapport d'autoévaluation et il a récemment redéfini des balises qui concordent avec les exigences de l'approche par compétences dans sa PIEA.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'élèves qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège a analysé les taux de réussite et de diplomation du programme à partir des données statistiques qui proviennent du système PSEP. Ces données montrent que, pour les cohortes 2000 et 2001, un nombre important d'élèves ont obtenu des résultats inférieurs au réseau : ils ont connu de faibles taux de réussite en première session et plusieurs ont abandonné le programme, ce qui a inévitablement eu un impact sur les taux de diplomation. Les données présentées dans le rapport n'offrent cependant pas un portrait très récent de la situation. Le Collège a amorcé l'implantation d'un système de traitement des données à l'interne afin d'avoir une lecture précise, plus actuelle du cheminement des élèves.

La Commission a constaté lors de la visite que les taux de réussite en première session ont augmenté en 2002. Les données plus récentes, celles de 2003, confirment cette remontée que connaît le programme TRP avec des taux de réussite de 97,8 % pour les élèves en provenance du secondaire et de 89,6 % pour ceux qui ont déjà suivi une formation. La Commission émet l'hypothèse que ces résultats entraînent une hausse des taux de persévérance. Afin d'améliorer ses taux de réussite en première session et de diminuer les risques d'abandon du programme, le Collège annonce la mise sur pied d'une pédagogie adaptée à la première session.

L'épreuve synthèse de programme passe par la réalisation des stages et d'un colloque. Elle réfère aux cinq dimensions du profil de sortie dans ses objets comme dans ses critères d'évaluation. La formation générale, qui représente une des cinq dimensions, y est remarquablement bien intégrée. Dans le cadre du colloque, les élèves doivent notamment réaliser des conférences qui portent sur une ou plusieurs disciplines de la formation générale. Toutes les compétences sont prises en compte dans cette épreuve : la

communication de l'information médicale comme la dimension culturelle et artistique associée à la formation générale complémentaire. En outre, plusieurs thèmes liés à des enjeux sociaux sont abordés au cours du colloque. L'épreuve synthèse du programme TRP constitue un bel exemple de pratiques innovantes.

Plan d'action

Les dernières pages du rapport d'autoévaluation résument les actions envisagées pour répondre aux problématiques identifiées au terme des analyses, et ce, pour chaque critère d'évaluation. Les actions sont pertinentes et répondent bien aux problématiques. Pendant la visite, la Commission a constaté que plusieurs d'entre elles sont déjà réalisées.

Le plan d'action a fait l'objet de consultations et il a suivi un processus rigoureux d'approbation auprès des instances du Collège avant d'être développé dans les plans annuels de travail. Le rapport d'autoévaluation ne fait toutefois pas mention du partage des responsabilités ni de l'échéancier lié à la mise en œuvre des actions. Le Collège gagnerait à être plus explicite sur ces questions dans ses futurs rapports d'autoévaluation.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Techniques de réadaptation physique* du Cégep Marie-Victorin est de qualité.

Il s'agit d'un programme encadré par des outils de gestion au caractère innovateur au nombre desquels figurent le profil de sortie, les descriptifs de cours, les grilles d'analyse des méthodes pédagogiques et des instruments d'évaluation des apprentissages. L'épreuve synthèse de programme permet d'attester du niveau de maîtrise des compétences visées et se distingue par une intégration originale de la formation générale. Les taux de placement des élèves finissants et des stagiaires en formation s'avèrent élevés.

La Commission constate qu'il est difficile de percevoir l'articulation des cours au devis ministériel. Elle fait une invitation et une suggestion au Collège afin qu'il détermine clairement les liens entre les cours du programme et les compétences visées. Plus précisément, elle le fait dans l'optique que les cours des disciplines contributives prennent en compte les besoins des élèves du programme et les compétences réellement visées par ces cours.

Les actions proposées afin de solutionner les problématiques soulevées dans le rapport sont pertinentes et plusieurs d'entre elles sont déjà réalisées. Le Collège gagnerait toutefois à préciser son plan d'action, notamment à déterminer le partage des responsabilités et l'échéancier de réalisation.

Les suites de l'évaluation

Le Cégep Marie-Victorin est, dans l'ensemble, satisfait des conclusions du rapport de la Commission. Outre les quelques améliorations qu'il propose à ce rapport, le Collège fait part à la Commission des progrès réalisés.

Plus particulièrement, les enseignants du Département prévoient bien informer les élèves en TRP sur l'importance des connaissances de base traitées dans les cours de première année. Ils veulent aussi mettre en valeur les moments au cours desquels les élèves sont en contact avec la profession, comme le stage d'observation qui a lieu en première session.

Le Collège a joint à sa réaction un plan d'action actualisé. Ce plan indique que tous les descriptifs de cours doivent désormais référer aux compétences visées. Une révision des deux cours d'orthopédie est prévue dans le but de favoriser l'intégration des apprentissages des élèves et d'améliorer leurs habiletés manuelles. Les enseignants ont élaboré, en assemblée départementale, des moyens d'assurer l'équité des évaluations en enseignement clinique et dans les laboratoires, comme des exercices de corrections collectives, le jumelage systématique des enseignants lors de l'évaluation finale et la révision des modalités de reprise des examens. Afin d'assurer une intégration réussie des compétences prises en charge par les disciplines contributives de psychologie, de physique et de biologie, une analyse des plans de cours est prévue. De plus, le Service des programmes et du développement pédagogique soutient le travail d'intégration, notamment en ce qui regarde le respect des objectifs et standards et des buts du programme TRP.

En terminant, le Collège prend en compte les suggestions et les invitations que la Commission a formulées dans son rapport. Il a ajouté de nouvelles actions à son plan et il y a apporté des précisions. Il a identifié les responsables des actions ainsi qu'un échéancier de réalisation, ce qui en améliore grandement la qualité.

La Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial,

Nicole Lafleur, présidente